

Conditions générales:

1. A la maison :

Pour les chiens de petite taille (jusqu'à 10kg):

- Lors de son séjour, votre chien doit être muni de son carnet vétérinaire et de son carnet d'identification (**obligatoire**), de son panier ou sa couverture. La nourriture est fournie par la pension mais pouvez apporter la vôtre (pas de réduction de prix si vous amener votre nourriture).
- Il doit être vacciné contre la **toux du chenil, vermifugé et traité contre les puces et les tiques**.
- Nous **devons être avertis** des problèmes de santé éventuels de votre chien afin de pouvoir lui administrer les soins nécessaires.
- Votre chien vivra en communauté avec d'autres chiens, il doit donc être **bien éduqué et sociable**.
- Les **mâles non castrés** ne sont plus accepté.
- Toute intervention vétérinaire **est à charge du propriétaire**. La pension **ne peut en aucun cas être tenue responsable** de la destruction d'objets personnels ou de la **mort accidentelle** d'un chien.
- Si vous souhaitez que votre chien soit **lavé** à votre retour, merci de le **signaler à l'arrivée**. Nous le ferons toiletter par une toiletteuse professionnelle.
- Les chiens sont promenés 1 fois par jour dans l'après-midi. La pension dispose d'un petit **jardin** dans lequel les chiens sont sortis également (plusieurs fois par jour).
- Un **essai d'une journée** (si votre chien ne connaît pas encore les lieux) est **obligatoire** avant la mise en pension.

2. Visite à domicile :

Pour les chiens de grande taille (de plus de 10kg), pour les chats et autres NAC:

- Je me déplace à votre domicile 1 à 3 fois par jour durant environ 20 à 30 min, pendant cette visite je nourris et réapprovisionne en eau votre animal, m'occupe du nettoyage (litière ou éventuels accident pipi à l'intérieur), le **promène ou le sors et joue** avec. J'essaye de respecter au mieux ses petites habitudes.
- Les horaires de passage sont flexibles c'est-à-dire qu'ils varient en fonction du nombre de visite que je dois effectuer sur la journée, sauf en cas de traitement à administrer à heures précises.
- Je souhaite être mise au courant si une tierce personne doit également se rendre à votre domicile (visite du chat, aide-ménagère, etc.). Il est préférable également de m'avertir si un système de sécurité/vidéo est mis en place.

Comment avoir des nouvelles de votre animal ?

Des nouvelles peuvent vous être donné à votre simple demande soit :

- Par SMS : délai de réponse possible de 3-4h
- Via les réseaux sociaux : je peux vous envoyer des photos/vidéos via Facebook en soirée (entre 18 et 21h)

3. Réservation et Modalité de paiement:

- La réservation en période de congés scolaires (Noël/nouvel an, Toussaint, Carnaval, Ascension, pentecôte et vacances d'été) doit se faire minimum 3 mois avant la mise en pension.
- La **réservation** est validée uniquement après la journée d'essais si celle-ci a été positive et après le versement d'un **acompte de 50€**. La **totalité** du séjour est payé à l'**arrivée** du chien.
- Le séjour **peut être annulé une semaine** avant la mise en pension. Passé ce délai, le propriétaire de la pension se réserve le droit de garder l'acompte.
- Les **changements de date** de dernière minute durant les grandes périodes d'affluence (surtout Juillet et Aout) ne sont pas possible.
- Les arrivées et les départs se font uniquement **sur rendez-vous**, entre 9h30 et 20h, pas d'arrivées ni de départ les dimanches et jours fériés. Si vous ne pouvez pas venir chercher votre chien le lundi matin, vous pouvez venir le chercher le soir, la journée ne vous sera pas facturée.

Vous pouvez venir visiter la pension avec votre chien également sur rendez-vous.